

■ **Coyote Café Sàrl**, à Yverdon-les-Bains (FOSC du 01.04.2003, p. 15). Statuts modifiés le 7 mai 2004. Kummer Sébastien qui n'est plus associé et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 12'000, à concurrence de CHF 4'000 à Eberle Nicole, dont la part est portée de CHF 6'000 à CHF 10'000, à concurrence de CHF 7'000 à Thélin Yves, dont la part est portée de CHF 3'000 à CHF 10'000, et à concurrence de CHF 1'000 à Simond Raymond, dont la part est portée de CHF 3'000 à CHF 4'000.

Journal no 4975 du 13.05.2004  
(02269462 / CH-550.1.033.758-4)